



Contrat
Pommes
2024-2025



2 distributions supplémentaires

Adhérent-e :

Nom :

Adresse :

Mail :

Tél. :

Producteur :

MAISON GAILLARD
Production fruitière
110 route royale
78580 Les Alluets-le-Roi
www.maisongaillard.fr

Engagements de l'adhérent-e :

- ✓ pré-financer la production,
- ✓ assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- ✓ gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- ✓ participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- ✓ les fruits livrés sont certifiés bio,
- ✓ livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- ✓ être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- ✓ être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Distributions

Les signataires du présent contrat s'engagent pour **2 distributions de pomme** :

2024 : 17 décembre

2025 : 11 mars

Les distributions auront lieu le mardi à la maison Wangari Maathai de la Ferme Urbaine, 49-51 boulevard Gabriel Péri à Malakoff, entre 18h30 et 20h.

Constitution du panier de fruits, distribution et paiements

Les prix des paniers sont basés sur 1 kilo de pommes à 3,30€.

Chèque à l'ordre de « **Maison Gaillard** »
(TVA 5,5% compris)

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent-e de pommes.

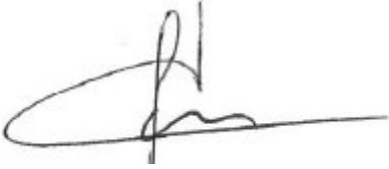
Désignation	Prix unitaire	Nb distributions	Prix	Nb paniers	TOTAL
<u>2 distributions</u> : 2,5 kg de deux variétés de pommes (Goldrush et Braeburn)	8,25 €	x 2	16,50 €		€

Chèque à l'ordre de « **Maison Gaillard** »
(TVA 5,5% compris)

Ce contrat est élaboré pour les deux distributions précitées, à savoir le 17/12/2024 et le 11/03/2025

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait en **1 exemplaire**, le / / 2024 à

Signature de l'adhérent·e	Signature de l'agriculteur
	

Contrat à retourner à Héroïse et Angèle à : fruits@lemiam.org